



Fiche formation

Certificat d'Aptitude Professionnelle Maritime de Matelot

Le contenu de la formation

Le CAP Maritime de Matelot développe des connaissances relatives :

- À la navigation et à la technologie du navire ;
- À l'océanographie et aux techniques de pêche ;
- Au traitement des captures ;
- À la maintenance.

La formation comprend des enseignements généraux, tels que le français, les mathématiques, l'histoire-géographie, les sciences et l'éducation physique et sportive.

Elle compte également des enseignements professionnels, comme la conduite d'un navire (manœuvre et quart), l'initiation à l'utilisation d'une radio de bord, d'un traceur de route, d'un radar, d'un sonar et d'un sondeur et la manipulation des outils tels que le compas, la barre et le pilote automatique.

Elle est aussi composée d'enseignements océanographiques : techniques et organisation de la pêche, traitement des risques (techniques de tri, de conditionnement, de stockage et de manutention), la maintenance (l'entretien des appareils, des machines et du navire), la sécurité et le suivi à bord.

Périodes de stage en entreprise

La période de formation en milieu professionnel compte 12 semaines de stage en entreprise sur les deux années de formation.

°stage d'embarquement à bord de navires de pêche

°stage dans des entreprises des secteurs amont et aval de la pêche

Scolarité

La durée de formation du Certificat d'Aptitude Professionnelle Maritime de Matelot est de deux années.

Le CAPM Matelot est délivré aux candidats qui ont satisfait lors des épreuves proposées dans le cadre du contrôle continu et dans le cadre d'un examen final.

Au cours de la scolarité, les élèves participent à des formations spécifiques de sécurité maritime :

Le Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS) et le Certificat de Sensibilisation à la Sureté (CSS).



Poursuite d'études possible

Baccalauréats professionnels :

- Baccalauréat professionnel conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM) ;
- Baccalauréat professionnel électromécanicien marine ;
- Baccalauréat professionnel cultures marines.

Possibilité de formation professionnelle continue après un temps d'expérience à la mer :

- Capitaine 200 ;
- Lieutenant de pêche ;
- Patron de pêche ;
- Capitaine de pêche.

Conditions d'accessibilité à la formation

Age : Être âgé d'au moins 15 ans au 31 décembre de l'année scolaire d'inscription en CAPM Matelot.

Niveau d'études : La formation est accessible aux élèves issus de classes de 3^{ème}.

Aptitude physique : Les élèves doivent être reconnus aptes à la navigation par un médecin des gens de mer.

Quels métiers à l'issu de la formation ?

- Matelot qualifié sur tous les types de navire : pêche, plaisance, commerce ;
- Agent au sein d'entreprises du secteur maritime.

Le ou la détenteur (trice) du CAP Maritime de Matelot peut embarquer sur des navires de pêche, de commerce ou de plaisance professionnelle.

A la pêche, il participe à :

- La conduite du navire (en route et en pêche) ;
- La sécurité du navire et de l'équipage ;
- Respecter l'environnement (traitement des captures, gestion des ressources vivantes) ;
- La mise en œuvre, l'exploitation, l'entretien du navire et la réparation des appareils et des engins de pêche.

A bord d'un navire de commerce ou de plaisance professionnelle, il assure :

- La conduite du navire ;
- La sécurité du navire, de l'équipage et des passagers ;
- Les opérations liées à l'exploitation du navire ;
- La maintenance de premier niveau du navire.